

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET (31600)
2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE : Monsieur le MAIRE
3. OBJET de la CONSULTATION : **Travaux de Réfection des plafonds des chapelles de l'église d'ESTANTENS**
4. PROCÉDURE DE PASSATION : **PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 CMP) MAPA 2011/079 T**
5. CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE :
CANDIDATURES
 - **REGULARITE DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE DU CANDIDAT**
 - **MOYENS HUMAINS – CAPACITE TECHNIQUE & FINANCIERE, en rapport avec la nature et l'importance du marché**
 - **COMPETENCES & EXPERIENCE PROFESSIONNELLES,**
 - **ATTESTATION D'ASSURANCE R.C ET R.P EN COURS DE VALIDITE -**
OFFRES :
 - Prix (60 %)
 - Valeur technique de l'offre (20 %)
 - Délais (20%)
6. Retrait du Dossier de Consultation :
 - ➔Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
 - ➔Service CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE PROXIMITE :
demande écrite par Fax au 05.61.51.90.01
7. Dépôt de la réponse: envoi par courrier recommandé ou express ou dépôt
 - ➔Monsieur le Maire - CTMP : 16, rue Notre Dame - BP 60207 - 31605 MURET CEDEX
8. **Caractéristiques principales (voir CCP) :**
 - ➔ Travaux de plâtrerie et peinture
9. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques :** si groupement, il sera solidaire.
10. **Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
11. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : **Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement - (fonds propres + éventuelle subvention du Conseil Général) - règlement par mandat administratif en 30 jours maximum.**
12. Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, télécopieur : 05-62-73-57-40.**
13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA
 - **référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché**
 - **référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution**
 - **recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet**
 - **recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.**
14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : **LUNDI 19 DECEMBRE 2011 - 10 H –**
15. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : **23 novembre 2011**